

Direction des Statistiques,  
des Etudes et des Fonds

**TABLEAU DE BORD**  
août 2017

Les accidents et maladies  
professionnelles  
du régime des non-salariés agricoles  
année 2016

Août 2017

# Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles au régime des non-salariés agricoles Année 2016

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDOS

**Directrice de la publication :**

Nadia JOUBERT  
[joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)

**Rédacteur en chef :**

David FOUCAUD  
[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite-Famille-Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA)  
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN  
[sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr](mailto:sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr)

**Réalisé par :**

Katell GORVAN  
[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

**Mise en forme :**

Marie-Claude MASTAIN

**Diffusion :**

Claudine GAILLARD  
[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)  
Nadia FERKAL  
[ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Les sources de données .....	5
Le champ de la population.....	5
Les données présentées .....	6
Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité (Année 2016) .....	7
1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de 1,6 %.....	7
2. Les trois quarts des accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole aboutissent à un arrêt indemnisé .....	7
3. 19,5 % des nouvelles IPP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole donnent lieu à l'attribution d'une rente .....	8
4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est en baisse de 1,6 % .....	8
Définitions.....	11
Sigles cités .....	11
Annexe .....	12

## Tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP avec et sans arrêt en 2016 .....	9
Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec et sans arrêt, pourcentage d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ moyen par grand secteur d'activité en 2016.....	9
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité en 2016 .....	10
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité en 2016.....	10

Télécharger les données au format Excel : 

# Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

## Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (Année 2016)

---

### Les sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou du groupement des assureurs agricoles APRIA/RSA figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (flux de suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles) de la DSEF (Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la DSEF,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au mois de juin 2017.

### **ATTENTION**

Nouveau mode de calcul du nombre d'ATMP avec et sans arrêt depuis l'analyse des données 2016 : les ATMP ne sont plus comptés en date de survenue, mais en date de 1<sup>er</sup> paiement (de soins de santé ou d'indemnités journalières).

### Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des Exploitants Agricoles (Atexa) de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

## Les données présentées

Les données de l'année 2016 sont comparées aux données de l'année précédente.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés (hors enfants).

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre d'accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Télécharger les données au format Excel : 

## **Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité (Année 2016)**

---

*En 2016, les non-salariés agricoles sont victimes de 21 700 accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) ; un nombre en hausse de 1,6 %.*

*Les accidents du travail avec arrêt indemnisé représentent 74,6 % des accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Près de 20 % des incapacités permanentes partielles (IPP) donnent lieu à l'attribution d'une rente (taux d'au moins 30 points). Le montant des prestations versées (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) est en baisse de 1,6 %.*

### **1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de 1,6 %**

Le nombre d'ATMP augmente de 1,6 % en un an, avec 21 700 accidents et maladies en 2016 (tableau 1). Cette hausse concerne exclusivement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (+ 2,4 %). Les ATMP des collaborateurs d'exploitation et aides familiaux (1,0 % des ATMP) et des cotisants solidaires (0,5 % des ATMP) sont en forte baisse, respectivement de 38,8 % et 24,1 %.

Le nombre de non-salariés, tous statuts confondus, en activité au cours de l'année 2016 diminue de 1,7 % en un an. Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole recule de 1,3 %. Celui des conjoints collaborateurs et des aides familiaux enregistre un repli plus marqué (- 7,0 %), mais ils ne représentent que 6,5 % des non-salariés agricoles.

L'indice de fréquence s'établit à 39 ATMP pour 1 000 assurés, soit un de plus qu'en 2015. Le secteur forestier présente l'indice de fréquence le plus élevé avec près de 100 ATMP pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise.

Les accidents du travail représentent 92,6 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement 6,8 % et 0,6 % des ATMP. La part des accidents du travail parmi l'ensemble des ATMP diminue de 0,3 point en un an au profit de celle des maladies professionnelles (+ 0,4 point).

### **2. Les trois quarts des accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole aboutissent à un arrêt indemnisé**

En 2016, 74,3 % des ATMP des chefs donnent lieu pour la première fois à un paiement d'indemnités journalières (IJ) pour un arrêt de travail supérieur à sept jours (tableau 2).

Sur les 19 820 accidents du travail des chefs, 74,6 % donnent lieu à versement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation atteint 83 jours, en baisse d'un jour.

Sur les 1 439 nouveaux cas de maladies professionnelles des chefs, 68,9 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. La durée moyenne d'indemnisation est de 214 jours, en baisse de huit jours.

Pour les accidents de trajet, 91,9 % ont donné lieu à un premier paiement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation est de 168 jours.

### **3. 19,5 % des nouvelles IPP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole donnent lieu à l'attribution d'une rente**

En 2016, 3 702 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP - reconnues ainsi comme accidents graves) sont reconnues pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (tableau 3). Elles concernent essentiellement les chefs du secteur « cultures et élevages » qui regroupe le plus d'affiliés. En comparaison avec 2015, le nombre de nouvelles IPP est en baisse de 5,9 %. Les IPP au moins égales à 30 points donnant lieu à attribution de rentes en représentent 19,5 %.

Cette baisse d'IPP reconnues en un an est liée à une surestimation des IPP en 2015 due au rattrapage du stock de dossiers dans le cadre de nouvelles formes d'organisation dans le traitement des ATMP et non à une baisse des accidents graves.

Les victimes d'accidents du travail ont bénéficié de 3 056 nouvelles attributions d'IPP, soit 82,4 % des nouvelles IPP. Elles sont en baisse de 6,7 % en un an. La part des IPP au moins égales à 30 points (attribution d'une rente) augmente de 0,3 point. Elle représente 17,8 % des nouvelles IPP dues à un accident du travail.

Le nombre d'IPP reconnues liées à une maladie professionnelle diminue de 2,4 % avec 606 attributions, soit 16,3 % des nouvelles IPP. La part des IPP d'au moins 30 points est en baisse de 1,6 point en un an. Elle représente 27,6 % des nouvelles IPP dues à une maladie professionnelle.

### **4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est en baisse de 1,6 %**

En 2016, les dépenses d'ATMP des chefs d'exploitation atteignent près de 77,1 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime). Elles diminuent de 1,6 % en un an (tableau 4).

Les indemnités journalières représentent le poste le plus important, avec 50,4 % du total des dépenses, devant les rentes de victime (29,9 %) et les soins de santé (19,7 %). En un an, la part des rentes de victime augmente de 2,8 points dans le total des prestations. La part des soins de santé diminue de 1,6 point et celle des indemnités journalières de 1,2 point.

Les accidents du travail représentent 83,7 % du total des prestations versées, suivis par les maladies professionnelles (14,9 %) et les accidents de trajet (1,5 %). La part des accidents du travail dans le total des prestations baisse de 0,5 point en un an au profit de celle des maladies professionnelles (+ 0,8 point).

Télécharger les données au format Excel :



## Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité (Année 2016)

**Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP avec et sans arrêt en 2016**

	Nombre de non-salariés	Nombre d'ATMP	Indice de fréquence (‰)	Part des accidents du travail	Part des accidents de trajet	Part des maladies professionnelles
<b>Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles</b>						
Cultures et élevages	420 909	19 411	46,1	92,6 %	0,5 %	6,9 %
Travaux forestiers	5 573	557	99,9	94,4 %	0,7 %	4,8 %
Activités diverses	31 252	1 415	45,3	93,4 %	1,3 %	5,4 %
s/total secteurs (exploitants)	457 734	21 383	46,7	92,7 %	0,6 %	6,7 %
<b>Conjoints et aides familiaux</b>						
s/total tous secteurs	35 964	213	5,9	81,2 %	0,9 %	17,8 %
<b>Tous statuts (hors cotisants solidaires)</b>						
Tous secteurs	493 698	21 596	43,7	92,6 %	0,6 %	6,8 %
Cotisants solidaires	61 304	104	1,7	95,2 %	2,9 %	1,9 %
<b>ENSEMBLE (Tous statuts)</b>						
Tous secteurs	555 002	21 700	39,1	92,6 %	0,6 %	6,8 %

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs						
Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles	- 1,3 %	+ 2,4 %	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,4
Conjoints et aides familiaux	- 7,0 %	- 38,8 %	- 3,1	- 3,8	+ 0,4	+ 3,5
Cotisants solidaires	- 1,3 %	- 24,1 %	- 0,5	+ 1,8	+ 2,2	- 3,9
Ensemble (Tous statuts)	- 1,7 %	+ 1,6 %	+ 1,3	- 0,3	- 0,1	+ 0,4

Source : MSA

**Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec et sans arrêt, pourcentage d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ moyen par grand secteur d'activité en 2016**

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles			Total ATMP		
	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen	Nb MP	% de MP avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen	Nb ATMP	% d'ATMP avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nb jours d'IJ moyen
<b>Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles</b>												
Cultures et élevages	17 973	74,5 %	82,6	102	95,1 %	172,3	1 336	69,2 %	213,3	19 411	74,2 %	94,4
Autres activités	1 847	75,6 %	84,4	22	77,3 %	142,9	103	64,1 %	224,2	1 972	75,1 %	106,1
Tous secteurs	19 820	74,6 %	82,8	124	91,9 %	167,9	1 439	68,9 %	214,0	21 383	74,3 %	95,4

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles			Total ATMP		
	Evol. en %	Ecart en points	Ecart en jours	Evol. en %	Ecart en points	Ecart en jours	Evol. en %	Ecart en points	Ecart en jours	Evol. en %	Ecart en points	Ecart en jours
	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen	Nb AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen	Nb MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen	Nb ATMP	% de ATMP avec arrêt > 7 jours	Nb jours d'IJ moyen
<b>Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles</b>												
Tous secteurs	+ 2,1 %	- 3,9	- 1,2	- 12,1 %	+ 11,8	- 9,5	+ 8,9 %	- 4,7	- 8,1	+ 2,4 %	- 3,9	+ 2,5

Source : MSA



**Tableau 3 : Nombre de taux IPP attribués par grand secteur d'activité en 2016**

	Nombre total de nouvelles IPP		Nouvelles IPP attribuées					
			Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
	Nombre	% IPP >= 30 %	Nombre	% IPP >= 30 %	Nombre	% IPP >= 30 %	Nombre	% IPP >= 30 %
<b>Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles</b>								
Cultures et élevages	3 349	19,4 %	2 759	17,6 %	40	27,5 %	550	28,0 %
Autres activités	353	20,1 %	297	19,5 %	s	20,0 %	56	23,2 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>3 702</b>	<b>19,5 %</b>	<b>3 056</b>	<b>17,8 %</b>	<b>40</b>	<b>26,7 %</b>	<b>606</b>	<b>27,6 %</b>
<b>Evolution période comparable année précédente (N/N-1)</b>								
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>
<b>Tous secteurs</b>	- 5,9 %	+ 0,1	- 6,7 %	+ 0,3	+ 4,7 %	- 1,2	- 2,4 %	- 1,6

Source : MSA

**Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité en 2016**

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
<b>Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles</b>							
Cultures et élevages	69 211 098 €	19,3 %	51,0 %	29,8 %	83,2 %	1,5 %	15,3 %
Autres activités	7 883 752 €	23,4 %	45,7 %	30,9 %	87,4 %	1,5 %	11,1 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>77 094 851 €</b>	<b>19,7 %</b>	<b>50,4 %</b>	<b>29,9 %</b>	<b>83,7 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>14,9 %</b>
<b>Evolution période comparable année précédente (N/N-1)</b>							
	<u>Evolution en %</u>	<u>Ecart en points</u>					
<b>Tous secteurs</b>	- 1,6 %	- 1,6	- 1,2	+ 2,8	- 0,5	- 0,2	+ 0,8

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



## Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre d'ATMP ayant donné lieu à un premier paiement de soins de santé et/ou d'indemnités journalières (IJ) au cours de la période considérée
Indice de fréquence	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de sept jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée (accidents graves)
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victime	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

### Sigles cités

APRIA/RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accident du travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
Ders	: Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacités permanentes partielles
MSA	: Mutualité sociale agricole
Oreade	: Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses	: Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa	: Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

## Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevage non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- **CULTURES ET ELEVAGES**  
*Codes risques* → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20
- **TRAVAUX FORESTIERS**  
*Codes risques* → 06 ; 21 ; 22
- **ACTIVITES DIVERSES**  
*Codes risques* → 23 ; 24 ; 25

**MSA Caisse Centrale**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

**Direction des Statistiques, des Etudes**

**et des Fonds**

Tél. : 01 41 63 77 77

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore